J.A.B. 1009 Pully

POINT COMMUNE

N° 23 > Décembre 2007

> La loi cantonale sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme > LIEPR

> La traque aux tagueurs est engagée

> Un nouveau métier > Agent d'exploitation

Journal de l'Union des Communes Vaudoises et des Associations des fonctionnaires communaux

Paraît quatre fois par an

Gestion publique >

Une commune est-elle une PME comme les autres ? Ou comment l'évolution de la société a transformé notre job?

La gestion d'une PME doit être toujours plus rigoureuse. Cette nécessité se ressent de plus en plus dans la gestion communale. Entre gestion publique et gestion privée, il existe des convergences intéressantes et des différences notables. En tant que Président cantonal des Secrétaires Municipaux, j'ose la comparaison et je vous fais part de mon point de vue.

Depuis plus de 10 ans, on parle de nouvelle gestion publique pour les administrations et de nouveaux managers dans les entreprises. Il faut noter que l'évolution marquante dans la gestion communale a été l'outil informatique. Cet outil a révolutionné le travail. Presque toute l'activité communale en dépend et c'est une catastrophe en cas de panne. D'autre part, l'aspect juridique de la gestion communale a pris une importance considérable. Même dans les petites communes comme la mienne. Il n'y a plus une lettre ou un rapport qui ne se fasse, plus une décision qui ne soit prise sans l'avis d'un juriste. Tout est sujet à interprétation et les gens sont devenus assez procéduriers.

On peut se poser la question suivante: pour gérer une petite commune, faut-il être un manager ou est-on d'abord un homme public ?

Je pense que le Secrétaire municipal n'est que partiellement un directeur ou un entrepreneur. Il a parfois de multiples casquettes; s'il coordonne, c'est aussi le détenteur de l'histoire du village. Dans la gestion des différents employés et collaborateurs on trouve néanmoins la notion de direction d'une PME. En effet, il y a toute une activité administrative à assumer, qu'il s'agisse des ressources humaines ou de l'organisation. Mais le chef d'entreprise doit aller chercher des clients, qui assurent les rentrées financières de l'entreprise. Une commune reçoit une manne de la collectivité et s'efforce de l'utiliser le mieux possible. De ce point de vue, les deux types de gestion sont évidemment très différents.

Les méthodes de gestion communale ont été modifiées avec le temps. Dans notre canton, nous vivons depuis 6 ans avec un report de charges du canton vers les communes. Donc financièrement, la donne a changé en défaveur du niveau communal. Une commune a aujourd'hui tout intérêt à avoir d'autres rentrées que les impôts et les taxes. Par exemple, la viticulture ou même l'immobilier peuvent fournir des compléments intéressants.

En matière de vision futuriste, le collège municipal est appelé à gérer le patrimoine communal en se comparant à un entrepreneur. Cela complique parfois un peu les choses, car il faut une certaine polyvalence. Gérer des revenus issus de la fiscalité est une chose; gérer par exemple un parc immobilier ou des terrains en est une autre. Or, dans les petites communes, les mêmes personnes sont souvent amenées à travailler sur les deux niveaux. Le cheminement est délicat. Si vous gérez bien vos terrains, vous êtes actif sur un vaste marché. Et votre gestion peut aboutir à la venue de nouveaux habitants ou de nouvelles entreprises, qui alimenteront fiscalement la caisse communale que vous devez également gérer.

(Suite en page 4)

Christian Richard

Secrétaire Municipal d'Yvorne
Président de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux

Couverture: Les déprédations commises par les tagueurs sont un réél problème pour les communes

Sommaire

N° 23 > Décembre 2007

5 > Dossier: La nouvelle loi cantonale sur l'intégration (LIEPR)

6 > Interview de Mme Magaly Hanselmann, coordinatrice cantonale en matière d'intégration

9 > Interview de Mme Marta Pinto, déléguée à l'intégration de Renens

10 > M. Didier Lohri nous présente le nouveau CFC d'agent d'exploitation

12 > La traque aux tagueurs

15 > Nouveau plan directeur cantonal

17 > Prise de position CDPMV sur l'initiative d'Artagnan

19 > AG de l'AVSM à Bussigny

21 > IPT - Intégration pour tous

22 > AG de l'ACVBC à Yens

22 > Mémento

Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise SA, Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél. 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne

Gestion publique >

Une commune est-elle une PME comme les autres ? Ou comment l'évolution de la société a transformé notre job?

Au niveau des principes, il faut se pencher sur la liberté d'agir. N'oublions pas qu'une commune déploie son activité et sa gestion publique dans un cadre défini assez strictement par la loi. La gestion d'entreprise offre sans doute une plus grande marge de manœuvre pour imaginer le futur, tout en demeurant dans le cadre légal. Il y a davantage de risques dans la gestion d'une PME, car elle peut disparaître en cas de faux pas de la direction. Ce n'est en principe pas le cas pour une commune.

On parle souvent de fusions d'entreprises ou de communes. La fusion de communes comporte deux aspects. D'un côté, l'aspect pratique des choses pousse dans cette voie (équipements en commun, services publics, eau potable, service du feu, etc.). Ici, la motivation est uniquement financière. D'autre part, la tentation est de former une entité plus grande afin de mieux contrer les décisions étatiques si nécessaire. C'est une vision plus politique.

La commune est un employeur, comme toute entreprise privée. La gestion des ressources humaines est quelque peu différente. Les exigences se sont renforcées pour les postes de gestion. Nous constatons parfois que des entreprises privées drainent le marché de l'emploi, même pour des tâches relativement simples, notamment dans l'entretien et la réparation. Nous trouvons donc moins de gens qualifiés sur le marché du travail. Là, on touche à des questions de rémunération, bien que les conditions annexes telles que les caisses de pensions soient souvent plus attractives au niveau communal. Nous rencontrons en outre parfois des problèmes de flexibilité des employés et de polyvalence. (Dans une petite commune, les peintres ou maçons font aussi une fois par semaine le ramassage des poubelles, ou ils passent la tondeuse par exemple. Tout le monde ne l'accepte pas).

Au niveau des investissements, il y a bien entendu la réalisation des infrastructures indispensables à la collectivité; ces chantiers sont bien visibles et lourds financièrement. Je pense que les communes devraient se tourner davantage vers une autre forme d'investissement. Travailler l'image de la cité, la rendre attractive pour les visiteurs: il s'agit d'actions peut-être moins quantifiables au niveau des retombées financières, mais tout aussi importantes pour le futur.

En finalité, la gestion d'une administration communale est comparable à la gestion d'une PME.

Christian Richard
Secrétaire Municipal d'Yvorne
et Président de l'AVSM

>La nouvelle loi cantonale sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme

Actuellement, la société occidentale est très fragilisée par la perte d'un grand nombre de repères. La détérioration du tissu économique et social avec une recrudescence d'incivilités et une santé publique qui n'est pas très rassurante; il suffit de constater le retour de vieux démons que l'on croyait éradiqués telle que la tuberculose par exemple. Dès lors, une partie de la population attribue très souvent la cause de ces «maux» aux seuls étrangers. Un jugement primaire les compare à de vulgaires moutons noirs qui apporteraient la délinquance, les maladies et le chômage en «volant» le travail des «Suisses».

Dans un tel contexte de méfiance, s'occuper et travailler avec les étrangers devient presque un sacerdoce. Fort heureusement, la nouvelle Constitution vaudoise oblige que l'Etat et les communes favorisent l'intégration des étrangers et qu'ils puissent s'appuyer sur une base juridique solide.

Cette loi n'existant pas dans notre canton, le Conseil d'Etat en confia l'étude et la rédaction à M. Christian Raetz, coordinateur en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme de l'époque.

Pour mieux comprendre les enjeux et les différents paramètres liés à cette nouvelle loi, nous vous présentons ci-après un exposé ainsi que le point de vue de l'Etat avec Mme Magaly Hanselmann, la nouvelle coordinatrice cantonale. Afin d'être le plus complet possible, nous avons encore rencontré Mme Marta Pinto, déléguée à l'intégration de la ville de Renens, une commune des plus représentatives.

Les commissions communales Suisses Immigrés

L'opinion selon laquelle il appartient principalement aux personnes étrangères de fournir les efforts nécessaires à leur intégration dans notre société a longtemps prévalu. Il apparaît que ce n'est pas suffisant. L'Etat a aussi un rôle à jouer.

La volonté d'une action de l'Etat en faveur de l'intégration des étrangers ressort de l'article 68 de la nouvelle Constitution vaudoise et le Conseil d'Etat, dans son programme de législature, s'est engagé à concrétiser la disposition constitutionnelle par l'adoption d'une loi sur l'intégration.

Un exemple à suivre

Un atelier artistique basé sur le thème ***«Tous différents, tous égaux»*** a été créé pour les jeunes montreusiens dans le cadre des Championnats du monde de rink hockey 2007. Par l'art, les participants ont exprimés leurs engagements afin d'adopter des changements pour une éducation interculturelle et une amélioration de l'égale dignité de tous les citoyens. Cet atelier, baptisé ***«Du noir et blanc à l'arc-en-ciel»*** a été parrainé par le footballeur Johan Djourou (photo ci-dessous), le service fédéral de lutte contre le racisme (SLR) et la société PricewaterhouseCoopers.

Loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR)

Cette loi, le Grand Conseil du canton de Vaud l'a adoptée le 23 janvier 2007 et elle est entrée en vigueur le 1er mai 2007.

A l'échelon communal, elle demande aux communes d'assurer aux étrangers une information adéquate sur les conditions de vie, sur les droits et les devoirs et sur l'offre en matière d'intégration. Pour cela, chaque commune doit désigner un répondant communal. A défaut, le répondant sera le syndic. La loi dit aussi que plusieurs communes peuvent s'entendre pour désigner un répondant commun.

Les buts recherchés sont de favoriser:

- l'intégration des étrangers,
- la prévention de toutes formes de racisme,
- les relations harmonieuses et la compréhension mutuelle entre les ressortissants suisses et étrangers.

Sans attendre que le canton légifère, plusieurs communes ont, afin d'assurer de bonnes conditions à l'intégration des personnes étrangères, fondé des commissions consultatives Suisses-immigrés. C'est le cas par exemple de Chavannes-près-Renens, Bussigny-près-Lausanne, Ecublens, Lausanne, Morges, Moudon, Renens, Rolle, Vevey et Yverdon-les-Bains. Pour certaines, il s'agit d'une tradition remontant à plusieurs décennies, alors que pour d'autres, l'expérience est très récente. Ainsi, chacune de ces commissions a une personnalité et une dynamique qui lui est propre.

Photo > Jean-Marc Gallarotti

Organisation cantonale

Le Conseil d'Etat a privilégié une structure souple et adaptable constituée de deux instances qui existent déjà:

- ***Le coordinateur cantonal en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme***

  Rattaché au SPOP (Service de la population), il est le répondant cantonal et est en charge des contacts avec l'Office fédéral des migrations. A ce titre, il est responsable de la gestion et de l'utilisation des forfaits et crédits fédéraux d'intégration.

- ***La chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI)***

  Nommée par le Conseil d'Etat, elle constitue une interface entre les administrés et les autorités, notamment en contribuant sur le plan cantonal à étudier et solutionner la problématique de l'intégration des étrangers.

Conseil pour les communes

Le CSP (Centre social protestant) Vaud est l'un des deux centres de compétence du canton de Vaud avec le BLI (Bureau lausannois d'intégration) mandatés par la Commission fédérale des étrangers (CFE).

A ce titre, il dispose d'antennes à Bex, Nyon, Renens et Yverdon-les-Bains. Celles-ci ont pour mission de fournir conseils et aide à toute personne (suisse ou étrangère), association, commune, institution (privée ou publique) susceptible de mettre sur pied un projet visant à l'intégration des étrangères et étrangers et à une meilleure compréhension entre les différentes communautés.

Financement des projets

La loi précise, à son article 15, une liste d'activités pour lesquelles l'Etat peut accorder des subventions. La présence de centres de compétences de l'intégration est importante pour permettre de faire connaître les possibilités fédérales de financement de projets et de bénéficier d'un appui professionnel. En matière de promotion de l'intégration et de subvention, chaque canton élabore son propre concept qui spécifie les critères généraux définis par l'Office fédéral des immigrés (ODM). Le point fort prioritaire ces prochaines années est les cours de langues. En effet, la politique suisse actuelle en matière de migration et d'intégration tend à rendre obligatoire l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, notamment pour l'obtention et le renouvellement d'un permis de séjour.

Conclusions

On l'a vu, les communes devront désigner un répondant à l'intégration et assurer aux étrangers une information adéquate sur les conditions de vie dans le canton, sur leurs droits et leurs devoirs.

Aujourd'hui, le principal contact d'un immigré avec une administration communale se passe au bureau du contrôle des habitants et malgré son rôle de «police», le bureau répond à nombre de questions sur d'autres domaines présentées par l'étranger. Il suffirait de renforcer cette instance pour mieux répondre aux attentes de la population immigrée. D'autres communes prévoient déjà la constitution d'une commission Suisses-immigrés comme c'est le cas à Nyon, ou se sont associées dans le but du même projet comme Orbe et Chavornay.

www.integrationvaud.ch
www.vd.ch/integration

Luc Pasquier
Membre du comité de l'AVDCH

Le point de vue du canton > Madame Magaly Hanselmann, coordinatrice en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme

Madame Magaly Hanselmann a fait ses études à l'Université de Lausanne et a obtenu une licence ainsi qu'un postgrade en sciences sociales et politiques. Après une période d'assistanat à l'université, elle devient responsable des finances du centre d'aide aux victimes d'infractions (LAVI) de Fribourg. En 2002, elle obtient la responsabilité de la promotion de l'intégration des étrangers, mandat donné par la Commission fédérale des étrangers (CFE) au Centre social protestant pour le canton de Vaud. En 2006, elle rejoint les rangs de la section suisse d'Amnesty International à Berne en qualité de coordinatrice de campagne. Depuis le début juin 2007, elle est la nouvelle titulaire du poste de coordinatrice en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme pour le canton de Vaud. Elle est également l'adjointe de M. Henri Rothen, chef du Service de la Population (SPOP).

• Madame Hanselmann, quelles ont été vos motivations pour accepter ce poste?

Depuis le début, j'ai fait des études et choisi mes différents mandats professionnels avec un intérêt particulier pour les sujets liés à la migration et à l'intégration des étrangers. Au fil des ans, j'ai acquis une certaine expérience et j'ai également une bonne connaissance des différents réseaux, tant au niveau communal, que cantonal et fédéral. Je pense que les problèmes migratoires sont une question d'avenir pour toutes les sociétés européennes. Ces dernières doivent trouver des solutions créatives pour promouvoir l'intégration des étrangers et lutter contre toutes les formes de racisme envers les minorités qui constituent leur population. Pour ceci, il faut impérativement que toutes les parties concernées soient en phase afin d'obtenir le meilleur consensus possible.

• Pour en revenir à la nouvelle loi (LIEPR), quelles sont ses principales caractéristiques?

Par rapport au passé, nous sommes maintenant en présence d'une conjonction de lois nouvelles. En premier, il y a la loi cantonale sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme qui date du 23 janvier de cette année et qui est entrée en vigueur au début mai. En second, au niveau fédéral cette fois-ci, les deux nouvelles lois concomitantes sur les étrangers et sur l'asile, qui seront appliquées dès le 1er janvier 2008. Concernant la nouvelle loi cantonale, l'un des points les plus intéressants est l'article 13 qui stipule:

Les autorités communales et cantonales collaborent en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

Afin de faciliter la collaboration, chaque commune désigne au coordinateur un répondant pour les questions d'intégration des étrangers et de

prévention du racisme. Plusieurs communes peuvent s'entendre pour désigner un répondant commun. A défaut de désignation par les communes, le répondant sera le syndic.

Avant que n'existe cette loi, il y avait déjà des collaborations, mais aucune ligne directrice entre le coordinateur et les communes. Certes, quelques communes avaient déjà créé des postes spécifiques pour traiter des questions d'intégration. La Ville de Lausanne, par exemple, était l'une des premières en Suisse à se doter d'un délégué à l'intégration en 1971. Actuellement, plus d'une dizaine de commissions Suisses-Etrangers locales existent, mais il reste plusieurs communes qui n'ont ni commission, ni répondant en la matière. La nouvelle LIEPR nous apporte enfin une base légale indispensable pour développer la promotion de l'intégration dans le canton et la collaboration avec les communes. De leur côté, les nouvelles lois fédérales obligent les autorités communales, cantonales et fédérales à collaborer étroitement en matière d'intégration. C'est pourquoi nous espérons pouvoir créer des réseaux entre les différentes communes, et particulièrement avec celles où la population étrangère est très importante, et pouvoir compter sur des répondants qui puissent centraliser les informations et être les personnes de référence pour les diverses associations locales. Bien entendu, nous sommes au tout début du processus, puisque la loi est entrée en vigueur début mai et que moi-même je ne suis en fonction que depuis le 1er juin.

• Concrètement que devez-vous faire ?

L'application des nouvelles normes cantonales et fédérales implique que les communes et les cantons collaborent pour informer leurs habitants étrangers sur les offres qui leur sont offertes en matière d'intégration, c'est-à-dire cours de français, cours de formation, de perfectionnement, etc. Notre rôle est aussi de les informer sur toutes les facettes de la vie dans notre pays: conditions de travail, de loisirs, d'habitudes, etc. Pour tous les étrangers, il est très important d'apprendre la langue de son pays d'accueil. L'information et l'encouragement à suivre les cours proposés par diverses associations comme Caritas, Français en jeu, Appartenances et d'autres est donc essentiel. Dans ce sens, nous recevons de nombreuses demandes pour savoir où l'on peut suivre des cours de français. Notre rôle principal est d'être le lien entre l'Etat et les communes, d'apporter à ces dernières toute l'information et l'aide sur les questions liées à l'intégration et à la prévention du racisme, notamment afin de leur permettre de créer des commissions consultatives qui seront des relais efficaces auprès et pour les associations de migrants. Actuellement, des projets de nouvelles commissions consultatives sont à l'étude à Orbe et à Chavornay (qui constituent une commission intercommunale pour la première fois) ainsi qu'à Nyon et Prilly.

• L'intégration a un prix, qui paie la facture?

Pour l'instant, ces coûts ne passent pas par la RPT, il y a des projets qui sont déposés et qui sont financés par l'Office fédéral des migrations (ODM), le canton, les communes ou des tiers. Cette année, des cours de français dans différentes régions du canton ont été financés grâce à une enveloppe cantonale de CHF 200'000.–. Quant aux charges liées au poste de délégué communal à l'intégration (salaire, locaux, documentation, etc.) elles sont prises en charge par la commune.

• Quels sont les domaines prioritaires proposés par la nouvelle loi cantonale?

Les activités pouvant faire l'objet d'une subvention citées dans la loi cantonale couvrent un spectre relativement large et répondent prioritairement aux besoins particuliers des femmes, des enfants et des adolescents en matière d'intégration, dont notamment à l'art. 7 de la LIEPR:

- améliorer le niveau de formation générale des étrangers et favoriser leur apprentissage du français;
- encourager les projets visant l'intégration dans le monde du travail;
- maintenir les liens que les étrangers ont avec leur langue et leur culture;
- mettre en place une politique d'information cohérente pour et sur la population étrangère vivant dans le canton de Vaud;
- promouvoir le dialogue interculturel et une participation active de la population étrangère;
- soutenir des mesures servant à promouvoir et à améliorer la santé de la population étrangère;
- promouvoir des projets de prévention de la violence et de la délinquance;
- prévenir le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie;
- soutenir les victimes de discriminations et d'actes racistes.

• Un souhait pour terminer?

Que les communes prennent conscience de l'importance d'avoir un répondant dans le domaine de l'intégration et que ce dernier collabore de façon efficace et permanente avec le coordinateur cantonal. Qu'au niveau de la commune, le délégué soit l'interface entre la population migrante et la population locale afin de faciliter et d'améliorer la vie en commun de tous.

Propos recueillis et photos > Jean-Marc Gallarotti

Le point de vue d'une commune

Madame Marta Pinto, déléguée à l'intégration de Renens

Madame Marta Pinto est née de parents portugais qui ont immigré en Suisse voilà quelques années et qui se sont établis à Renens. Après avoir fait toutes ses classes dans les écoles renanaises, elle poursuit ses études à l'Université de Lausanne où elle obtient une licence en sciences politiques. En 2001, elle intègre le premier groupe pilote «Suisses-Etrangers» de Renens. Cette expérience sur le terrain, alliée à son parcours personnel d'immigrante et à la spécificité de ses études, l'amènent à postuler pour le nouveau poste de délégué à l'intégration créé cette année par la commune de Renens. Elle est choisie et entre en fonction au début du mois d'août.

• Madame Pinto, pouvez-vous nous dire en quoi consiste le travail de délégué à l'intégration à Renens?

Pour commencer, il faut vous dire que je suis rattachée au service de la sécurité sociale et non pas, comme on pourrait le penser, à celui de la population.

La première facette de mes activités se rattache directement à la nouvelle loi cantonale qui dit en substance que les communes doivent avoir un répondant en matière d'intégration. La municipalité a ainsi agi en amont en créant ce poste. Un tel mandat à Renens, qui est un emploi à 60%, se justifie pleinement par l'importance et les particularités de la commune (4e ville vaudoise avec ses 19'000 habitants, dont 54% d'étrangers qui représentent plus d'une centaine de nationalités différentes).

La seconde facette de mon travail est la coordination des activités de la commission extraparlementaire nommée par la municipalité. Cette dernière est composée des représentants des partis politiques au Conseil communal, des associations, des églises et des commerçants de Renens et bien entendu des communautés étrangères. Cette commission s'appelle la CISE, (Commission Intégration Suisses Etrangers) et a été créée au printemps 2001 (photo ci-dessus). Ce sont entre 20 et 25 personnes qui se réunissent plusieurs fois par année en séances plénières pour débattre des questions touchant à l'intégration. La commission se compose de plusieurs groupes de travail, afin de pouvoir aborder les principaux sujets (écoles, traductions, animations, etc.).

• Avez-vous des exemples concrets?

La CISE a mis sur pied des permanences d'information pour les personnes désirant se naturaliser. Ces dernières sont données dans les locaux de ***Globlivres*** qui est la première bibliothèque interculturelle de Suisse. Il faut aussi le dire, Renens n'enregistre pas des taux de naturalisation très importants; les étrangers sont encore très attachés à leurs origines, ils sont souvent dans une phase de migration figée, ne souhaitant pas s'établir définitivement et ayant toujours le désir de retourner un jour dans leur mère patrie. Cela peut être une des raisons qui explique le taux élevé de permis C à Renens, soit le 60% de la population étrangère.

VENDREDI 16 NOVEMBRE 2007
24 HEURES

Le meilleur moye

VOTRE AVIS
L'intégration des étrangers doit-elle passer par l'apprentissage obligatoire du français?
6% NON
94% OUI
Nombre de réponses reçues: 1296

LA QUESTION DU JOUR
Si tous ne veulent pas obliger un étranger à l'apprendre, la langue est bien vue comme la clé de l'intégration.

Je vote UDC depuis plusie
années. Bien que mon père
soit Autrichien et ma femm
Française, j'ai de la peine à
accepter les étrangers qui
s'intègrent pas par la langu
Mais pourquoi ne pas exige
la même chose des cadres
nombreuses sociétés intern
tionales? Je me rends de te
en temps à des réunions d
travail et trouve scandaleu
que les rapports soient en
anglais, que les orateurs ne
s'expriment qu'en anglais e
comprennent pas le franca
Ces remarques valent aussi
pour les Suisses allemands
vivent chez nous et les Ro-
mands établis outre-Sarine
ALAIN NUSSBA
BALLA

Demandez-on aux mères

Des associations (***Français en jeu, Franc parler***) organisent à Renens des cours de français spécifiques pour les étrangers. Si l'on se réfère à un récent sondage paru dans le quotidien «24 heures» qui posait la question: L'intégration des étrangers doit-elle passer par l'apprentissage obligatoire du français? la réponse a été sans appel avec 94% de oui! Même avec un tel résultat, je ne suis pas aussi catégorique pour ma part. Souvent, des ressortissants étrangers font un véritable barrage à l'apprentissage de notre langue; dans leur schéma mental ils ont l'impression qu'apprendre une nouvelle langue c'est oublier la leur. Nous ne devons pas occulter le fait que certains migrants ont un bagage scolaire faible et qu'apprendre une deuxième langue n'est pas aisé. D'autres se sont parfaitement intégrés socialement et professionnellement sans pour autant maîtriser parfaitement le français. Je ne pense donc pas que l'on puisse réduire la politique de l'intégration à la seule étude du français.

Il faut aussi relever la minceur des montants mis à disposition par l'Etat pour organiser ces cours (CHF 200'000.– par an, pour l'ensemble du canton). Si c'est la politique que souhaite mener la Confédération, il faudra qu'elle soutienne davantage les cantons et les communes qui disposent de peu de ressources. Les cours organisés actuellement à

Propos recueillis et photo > Jean-Marc Gallarotti

Renens ont des listes d'attentes, ce qui est tout de même réjouissant puisque cela signifie qu'il y a une forte demande. Ce qui pourrait être intéressant, c'est d'encourager les PME à dispenser en leur sein des cours de français pour leurs employés. Cela améliorerait également les performances de ces derniers. Il faudrait convaincre d'une part, les employeurs et d'autre part, les employés. C'est ce genre de piste que nous devons dorénavant explorer.

• A part l'enseignement de la langue, y a-t-il d'autres angles d'attaque pour favoriser l'intégration?

En effet, l'intégration ne se résume pas qu'à l'apprentissage du français. Dans mon travail au quotidien, je ne pense pas uniquement aux étrangers, mais également aux Suisses qui vivent à Renens. J'estime que dans la population suisse il y a également, comme dans les communautés étrangères, des gens qui sont mal intégrés. Ma mission est de veiller à ce que tous les habitants de la commune se sentent, dans leurs différents actes quotidiens, non-victimes de préjugés ou de discriminations.

Nous devons avoir un maximum de disponibilité avec toutes ces personnes et faire en sorte que les gens se rencontrent et ne restent pas cloîtrés dans leurs appartements. Pour cela, il nous faut mettre sur pied des manifestations, des fêtes de quartier et toutes sortes de rencontres. Pour faire de l'intégration, il faut des prétextes, se connaître et travailler sur la «peur qu'on a des autres», peur que l'on ne peut réprimer qu'en rencontrant justement ces autres.

• Une conclusion?

Nous faisons un travail d'architecte, nous élaborons des plans pour construire une société pluriculturelle solide. Nous devons être sur le terrain afin de créer ou renforcer le dialogue entre la commune et les habitants et entre ces derniers. Ce n'est qu'en faisant se rencontrer les gens que nous gagnerons le pari de l'intégration qui est le vivre bien, le vivre ensemble au quotidien dans une réciprocité de l'échange.

Rencontre avec M. Didier Lohri

Syndic de Bassins et initiateur du nouveau CFC d'agent d'exploitation communal

Pour tous les jeunes en difficulté, pour tous ceux qui éprouvent de l'aversion pour l'école et le système scolaire, mais qui sont dotés de compétences pratiques et manuelles, il y a maintenant une nouvelle voie d'apprentissage possible. Condamnés par le passé à rester de simples manœuvres, ils ont depuis cet automne la possibilité de suivre une formation d'agent d'exploitation communal, sorte «d'homme à tout faire» des communes. Au terme d'un apprentissage de 3 ans, où l'accent sera mis sur les travaux pratiques, ils obtiendront un certificat fédéral de capacité (CFC) reconnu officiellement. Cette main-d'œuvre non spécialisée sera donc fortement revalorisée et incitera nombre de jeunes en rupture à s'y intéresser. En effet, beaucoup de communes ont de la difficulté à trouver du personnel polyvalent, à l'instar de la commune de Bassins, au-dessus de Nyon et de son syndic M. Didier Lohri. C'est ce dernier qui a eu la bonne idée de professionnaliser un métier qui n'était pas reconnu en tant que tel. Pour en savoir davantage sur ce nouveau cursus professionnel, nous sommes allés à la rencontre de son dynamique initiateur.

• Monsieur Lohri, pouvez-vous nous dresser votre portrait en quelques mots?

Né en 1958 à Lausanne, c'est dans cette ville que j'ai suivi mes écoles primaires et secondaires.

Après avoir passé une partie de mon enfance à Bassins, charmant village du pied du Jura auquel je suis resté très attaché, je suis parti étudier afin d'obtenir mon diplôme d'ingénieur.

Un premier emploi à l'UBS dans le service des systèmes de télécommunications m'a permis d'acquérir une certaine expérience professionnelle; j'ai ensuite été employé au sein des Câbleries de Cossonay dans le domaine de la recherche et du développement sur la fibre optique et les câbles de télécommunications. C'est à cette époque que j'ai pris conscience que je voulais poursuivre dans la voie de l'enseignement professionnel. Afin de concrétiser ce désir, j'ai suivi les cours pédagogiques de l'IFFP (Institut fédéral de formation professionnelle) et obtenu mon brevet d'enseignant professionnel.

Engagé ensuite comme maître professionnel à Lausanne, j'ai eu le plaisir d'enseigner à des apprentis pendant plusieurs années. Actuellement je suis chef de projet I-CH pour le canton de Vaud où il s'agit de concrétiser la modularisation des CFC d'informaticiens jusqu'aux ES (Ecoles Supérieures).

En ce qui concerne ma vie privée, je suis établi à Bassins avec ma famille depuis 1987.

Très vite intéressé par la politique de la commune, je suis entré au Conseil général dès 1988. En 1993, j'ai été élu à la munici-

palité. Depuis 1997, j'ai le privilège d'être syndic de la commune, tâche dans laquelle je m'implique avec plaisir dans le but de développer des projets, et surtout d'être attentif aux besoins des citoyens.

• Venons-en maintenant à cette nouvelle formation et dites-nous comment vous en est venue l'idée?

Vous avez sans aucun doute entendu parler de l'affaire de notre employé communal, un réfugié du Kosovo qui n'avait pas les autorisations nécessaires pour rester en Suisse et que nous avons défendu ardemment.

Il faut dire qu'avant de l'engager, nous recherchions désespérément un manœuvre pour effectuer les nombreux travaux de la commune. Depuis 10 ans, nous engagions des gens venus de l'ORP (Office régional de placement) ou de l'OSEO (Oeuvre suisse d'entraide ouvrière).

Ces personnes ne restaient que quelques mois chez nous, ce qui nous posait des problèmes d'effectif.

De par mon métier d'enseignant, je côtoie de nombreux jeunes en difficultés scolaires, n'ayant ni les capacités ni l'envie d'étudier ou qui suivent l'OPTI (soit une 10e année scolaire, proposée à tous ceux n'ayant pas encore trouvé de place d'apprentissage).

Pour les «moins scolaires», l'avenir se résume souvent en deux mots: «No future»! J'ai compris que l'on pouvait faire d'une pierre deux coups: former ces jeunes à une activité manuelle simple et en même temps résoudre le problème du manque d'employés communaux non qualifiés. Toutes les parties sont gagnantes: tout d'abord le jeune qui trouve un travail manuel à sa mesure, sans contraintes scolaires lourdes, avec une rémunération en prime et l'obtention d'un CFC en fin de formation, le canton qui abaisse également les effectifs saturés de l'OPTI (Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion) sachant que chaque élève coûte à la société, et en dernier ressort, la commune qui bénéficie d'un employé polyvalent et qui peut le former aux spécificités de son territoire, le tout avec une vision à long terme.

• Quelles sont les particularités de cette formation?

C'est en fait un apprentissage de 3 ans. La commune est en quelque sorte le patron et le maître d'apprentissage. L'apprenti effectue quatre jours de travaux effectifs dans la commune en étant formé et dirigé par les différents employés communaux, tels le fontainier, l'électricien, le concierge ou encore le garde forestier. L'apprenti suit un jour de cours à Morges au Centre professionnel de Marcellin, où il suit des cours d'économie, de culture générale (trois heures) et de branches techniques (cinq heures).

• Comment avez-vous fait pour institutionnaliser aussi vite cette nouvelle formation?

Depuis longtemps, les concierges réclamaient un apprentissage pour leur profession. Ils l'ont obtenue avec la création du métier d'agent d'exploitation CFC, orientation bâtiment. Nous avons donc surfé sur la vague, si j'ose dire, et nous nous sommes greffés sur cette formation déjà existante et assez semblable ainsi que sur l'Ordonnance fédérale la régissant, pour créer l'appellation d'agent d'exploitation CFC, orientation voirie. Tant au niveau de M. Alain Garnier, chef de service du DGEP (Direction générale de la formation professionnelle) que de Mme Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, cheffe du département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture, le concept a été reçu avec enthousiasme et célérité afin que la première volée d'apprentis puisse débuter dès la rentrée d'août 2007.

• Pour terminer, quelles sont les rétributions dans cette profession?

En première année, l'apprenti perçoit Fr. 675.– par mois, Fr. 900.– en deuxième et 1'145.– dès la troisième année. Au terme de sa formation, son salaire oscillera entre Fr. 4'000.– et Fr. 4'500.– par mois.

Impressions d'un jeune apprenti de première année

Je m'appelle Christian Coulon, j'ai 17 ans et j'habite St-Cergue. J'ai vu l'annonce de la commune de Bassins qui recherchait un apprenti d'agent d'exploitation en voirie. J'ai été engagé après un court stage dans la commune. J'aime beaucoup mon travail et particulièrement les travaux concernant les espaces verts. Mon maître d'apprentissage est garde forestier, je reçois également une instruction des autres employés communaux. Ma journée débute à 7h00 le matin pour se conclure à 16h30, avec une pause à midi. Le lundi, je vais aux cours à Morges où nous sommes deux classes parallèles de 17 apprentis, dont 75% en orientation bâtiment et 25% en orientation voirie. Les cours sont communs, mais les tests de fin d'année porteront sur nos branches respectives. Je suis heureux d'avoir trouvé un job qui correspond à mes capacités, qui est très varié et le plus souvent en plein air.

Textes et photos > Jean-Marc Gallarotti

La traque aux tagueurs

Comment enrayer la prolifération des tags sur les murs de nos villes?

Afin de recenser et identifier les auteurs de tags, la police neuchâteloise a mis au point une base de données informatique.

Cette spécificité est l'œuvre d'une collaboration du responsable du service informatique de la police cantonale et du nouveau chef de brigade de la gendarmerie du Locle, M. Robert Paillard, fin connaisseur de la mouvance des «bombeurs». Ce policier fut confronté pour la première fois à ce phénomène en 1996, alors qu'il était en poste à La Chaux-de-Fonds. A l'époque, les tags étaient photographiés avec des Polaroïds dont la qualité était toute relative. Par la suite, les policiers ont été munis d'appareils numériques et ont bénéficié d'une base de données informatique Access sur laquelle sont répertoriées les photos prises. Mais cette base de données ne tarde pas à exploser.

M. Robert Paillard n'a alors qu'une idée en tête: trouver un système performant pour centraliser toutes les informations relatives aux tags et aux graffitis en les classant dans un registre bien spécifique. Cette base de données complète et ultra-fonctionnelle a vu le jour en avril 2006 suite au travail effectué par le service informatique de la police cantonale neuchâteloise et compte aujourd'hui quelque 5'000 clichés.

Les recherches s'effectuent par des mots-clés (nom réel de l'auteur, surnom du tagueur, lieu ou date). Un fichier complet apparaît sur l'un des écrans de la police cantonale. Les gendarmes enregistrent les plaintes des victimes et y ajoutent les photos. Un spécialiste par district est chargé de gérer et de corriger les éventuelles erreurs de lecture ou autres. Ce système permet d'être nettement plus réactif.

Les régions sont touchées de manière inégale entre la campagne et les villes. Dès lors, le taux d'élucidation peut varier entre 10 et 50% suivant les années et les secteurs. Il faut préciser que certains tagueurs font attention aux supports qu'ils taguent et aux moyens utilisés, soit des feutres à l'eau, ce qui permet un nettoyage rapide et sans dommage. Par contre, d'autres sont des vandales qui n'hésitent pas à souiller n'importe quelle surface et ainsi à commettre des dommages importants. Plusieurs tagueurs vandales sont sans activité lucrative depuis plusieurs années et sont assistés par les services sociaux. D'autres au contraire sont des gens bien intégrés socialement. En ce qui concerne les filles, elles ne sont que 20% et l'approche est très différente.

Le tag touche toutes les couches sociales. Les plus jeunes commencent vers 12 ou 13 ans. Selon ce spécialiste des tags, les ados ne sont pas les seuls à avoir le spray facile. Les cas lourds affichent aisément leurs 25, voire 35 ans. Ce sont des multirécidivistes qui n'en sont pas à leurs premières infractions. Dans le milieu des tagueurs, plus on agit rapidement, mieux c'est. Lorsqu'il s'agit d'ados, il faut leur faire comprendre qu'ils ont fait des bêtises mais qu'ils peuvent les réparer, par exemple, en nettoyant leur tag, ce qui leur vaut le retrait de la plainte déposée à leur encontre. Mais les cas lourds, multirécidivistes, sont référés aux tribunaux.

Ce policer neuchâtelois n'a que deux conseils à donner aux lésés: déposer plainte très rapidement et faire nettoyer le tag tout aussi promptement, car pour les «bombeurs» le but est de voir leurs œuvres perdurer, sinon l'intérêt s'estompe presque simultanément à leurs traces. En ayant un maximum de plaintes, la police neuchâteloise peut ainsi démontrer que certains tagueurs ne sont pas des artistes, mais des vandales et ainsi les juger à leur juste valeur.

Il faudrait que les services communaux et cantonaux, ainsi que les privés, voire les CFF, aient la même approche du phénomène, afin de pouvoir lutter activement contre ces déprédations.

Il convient de relever encore que les polices vaudoises et bernoises ont des contacts réguliers avec M. Paillard concernant ce phénomène. Elles parviennent ainsi à obtenir toujours plus de renseignements leur permettant d'identifier les tagueurs de nationalité suisse et étrangère. Il importe également de relever que certains d'entre eux ont commencé par taguer illégalement, puis ont bifurqué sur des graffitis autorisés, soit des peintures mandatées par des particuliers, des gérances, voire des communes. Certains d'entre eux sont de véritables artistes.

Pour terminer, M. Paillard précise encore qu'une première approche a été faite auprès d'anciens tagueurs pour essayer de trouver des solutions en vue de diminuer le vandalisme, comme par exemple la mise à disposition de surfaces. A ce jour, les tagueurs n'ont donné aucun signe de bonne volonté, ce type de solution ne les intéressant pas. Il semble que l'interdit l'emporte sur le bon sens. Cet «art» doit avoir sa place dans notre société sans qu'il empiète sur nos valeurs. Il faut choisir entre art et vandalisme.

Texte > Nadine Calame, secrétariat UCV
Photos > Agence Grand Large SA, Lausanne

Informations graffiti dans le canton de Vaud

Dans le cadre de plusieurs enquêtes pénales pour dommages à la propriété touchant au phénomène du graffiti, menées conjointement par la Gendarmerie et la Police de sûreté, 23 prévenus ont été identifiés et déférés auprès des Juges d'instruction des quatre arrondissements pénaux du canton de Vaud, entre mars 2004 et février 2006.

Lors de ces différentes enquêtes, 418 plaintes pénales pour dommages à la propriété - GRAFFITI - ont été élucidées, dont 251 cas de graffitis sur des trains, essentiellement commis au préjudice des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), et 167 cas de graffiti sur divers supports muraux et murs d'autoroutes, principalement perpétrés au préjudice du Service d'entretien des autoroutes et routes nationales de l'Etat de Vaud. Le montant total des déprédations a été évalué à CHF 1'800'000.—.

Les prévenus, âgés entre 25 et 32 ans lors des faits, issus de différents milieux sociaux et intégrés professionnellement, ont commis les dommages à la propriété précités entre 1998 et 2004, dans le canton de Vaud, ainsi que dans d'autres cantons romands. Ils œuvraient dans différentes compositions de groupes de graffiteurs suisses romands, alémaniques et français, en agissant en bande et/ou de manière aléatoire. Les prévenus organisés et structurés se connaissaient plus ou moins tous, soit directement ou par personnes interposées du milieu du graffiti illégal suisse et français. Ils opéraient surtout dans les grandes gares de Suisse romande (essentiellement la Gare CFF de Lausanne) et sur le réseau autoroutier vaudois.

De plus, deux réseaux français du graffiti illégal, notamment à Paris et Strasbourg, ont également pu être mis à jour, avec la collaboration des autorités judiciaires françaises. Les prévenus identifiés ont commis des déprédations sur les réseaux ferroviaires vaudois avec les graffiteurs suisses.

Texte > André Akribas, insp. / Polcant / PCV

Gestion des graffitis à Lausanne

Pour la ville de Lausanne, ce type de délit est géré par la Police Judiciaire de Lausanne, plus spécialement la Brigade de la Jeunesse. Un inspecteur spécialisé est responsable d'une base de données. Cet inspecteur est secondé par un adjoint qui se familiarise avec ce milieu.

Notre base de données recense les déprédations faisant l'objet d'une plainte pénale puisque ce délit (dommages à la propriété) ne se poursuit que sur plainte. Les spécificités de notre base de données indiquent: le lieu, la date, le jour de la semaine, le tag ou le graf relevés, le plaignant, le nombre de photos et si le cas est élucidé, le nom de l'auteur et le nom de l'inspecteur en charge de l'enquête.

Notre base de données existe depuis 1998. Elle a également un rôle important pour tenir une statistique et nous est utile pour regrouper les cas et identifier les sprayeurs.

En marge de cette base de données, des clichés sont pris sur les lieux par les inspecteurs de la Brigade de la Jeunesse et sont répertoriés dans des classeurs par année civile.

Les conseils et commentaires donnés par notre collègue Paillard de Neuchâtel rejoignent en tous points la politique adoptée par la Ville de Lausanne. De plus, la capitale vaudoise a mis sur pied un groupe de nettoyage des tags et graffitis et la tolérance zéro est de mise sur les bâtiments communaux.

Texte > Insp. Ch. Beaud - Police judiciaire / Brigade Rue

Plan directeur cantonal (PDCn)
> Un projet pour le canton de Vaud

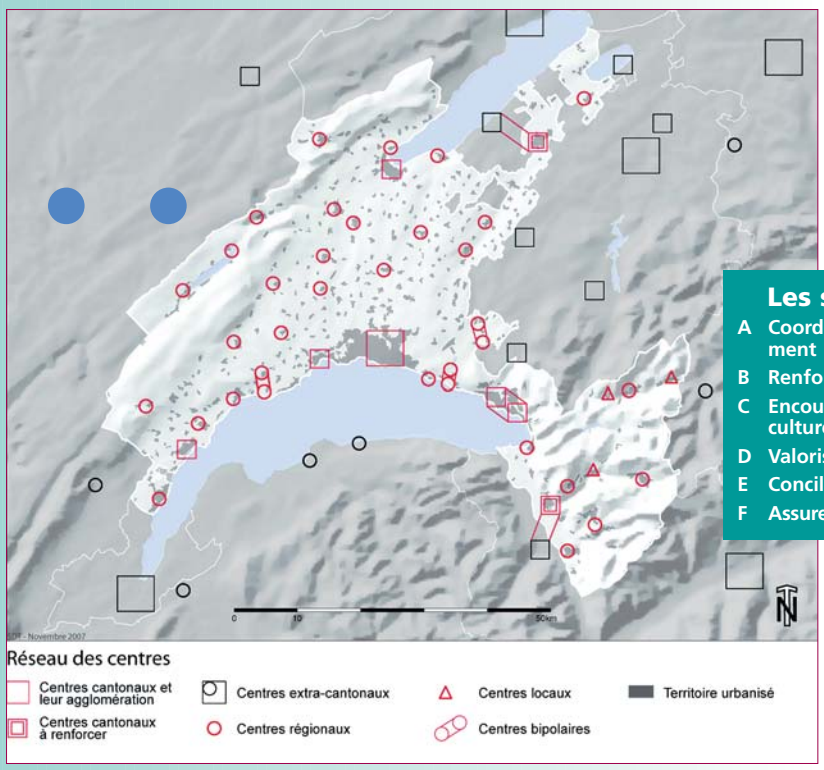

Figure 1

Le nouveau Plan directeur cantonal (PDCn) a été adopté le 5 juin 2007 par le Grand Conseil à une large majorité, après un travail de fond de la commission chargée de l'examiner. Le volet opérationnel, détaillant les mesures de mise en œuvre, a été mis à jour en septembre et validé par le Conseil d'Etat. Le dossier est actuellement entre les mains du Conseil fédéral pour approbation. Depuis la consultation publique fin 2005, à laquelle 132 communes et 13 associations régionales ont pris part, le processus a permis d'intégrer de nombreuses attentes à la version définitive du PDCn.

Outil stratégique de conduite complémentaire à la planification financière et au programme de législature, le Plan directeur cantonal offre la possibilité de clarifier le développement territorial souhaité et d'orienter les politiques publiques vers un projet de territoire partagé pour l'ensemble du canton.

Le nouveau Plan directeur cantonal décrit ce projet en six stratégies traitant la vie quotidienne (l'habitat, le travail et les loisirs), la biodiversité et les ressources. A la suite de la demande de communes et de régions, une stratégie est venue s'ajouter au projet initial. Sous le mot d'ordre «Renforcer la vitalité des centres», elle vise à encourager le maintien d'un réseau de villes et de villages attractifs couvrant l'ensemble du canton (voir tableau ci-dessus).

Car là se trouve bien l'enjeu de ce nouveau plan: préserver à long terme la qualité de vie et les richesses du canton, aujourd'hui soumis à de fortes contraintes, tant du point de vue de l'économie (la fermeture de points de vente de quartier qui sont autant de lieux de rencontre), des nuisances (une pollution excessive freine le développement des agglomérations), de la biodiversité (la fragmentation des espaces naturels fragilise le renouvellement de la faune et de la flore) ou des ressources (l'eau, les bonnes terres agricoles ou les graviers).

Or, sans une volonté claire de préserver les atouts du canton, ces pressions iront en s'accentuant, puisque 100'000 habitants supplémentaires sont attendus ces quinze prochaines années. Un chiffre loin d'être irréaliste, puisqu'il correspond en moyenne à la tendance observée ces dernières années.

Après leur adoption par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, la grande majorité des mesures exprimées dans le PDCn peuvent maintenant être mises en œuvre. Les exceptions concernent notamment l'habitat traditionnellement dispersé et les zones agricoles spécialisées. Ne disposant pas des bases légales nécessaires, elles devront attendre l'entrée en vigueur formelle du PDCn suite à la décision du Conseil fédéral.

Les six stratégies du PDCn

- **A Coordonner urbanisation, mobilité et environnement**
- **B Renforcer la vitalité des centres**
- **C Encourager une vision dynamique du patrimoine culturel**
- **D Valoriser le tissu économique**
- **E Concilier nature, loisirs et sécurité**
- **F Assurer à long terme la valorisation des ressources**

Les planifications régionales et communales seront progressivement mises à jour pour préciser à l'échelle locale le projet de territoire cantonal. Le Grand Conseil a prévu un délai de cinq ans pour réviser les plans directeurs régionaux et de dix ans pour vérifier l'adéquation des planifications communales. Cet échelonnement permettra aux communes d'une part de procéder à d'éventuelles adaptations en connaissant le contenu des planifications cantonales et régionales, d'autre part de ne pas engager de frais disproportionnés dans cette opération, puisqu'elle s'insérera dans le rythme ordinaire des révisions.

Lors de la consultation, ce sont les mesures touchant au dimensionnement de la zone à bâtir, exigées par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), qui ont éveillé le plus de craintes. Le canton est confronté à des réserves théoriques surdimensionnées au regard du droit fédéral: les réserves en zone d'habitation et mixtes sont deux à trois fois trop importantes, sans compter les zones intermédiaires qui nécessitent un changement d'affectation avant d'être constructibles.

Sur ce point, l'objectif du Plan directeur cantonal n'est pas d'ajouter de nouvelles contraintes, mais d'expliciter le rôle de l'article 15 de la LAT pour conserver le poids actuel des centres (villes et villages), afin notamment de maintenir leur attractivité. Toutes les communes ont donc le droit de se développer et le PDCn lie ce développement aux services et équipements disponibles. Hors des centres, c'est le taux de croissance cantonal des quinze années précédant l'entrée en vigueur du Plan directeur cantonal qui sera appliqué: ce taux

Texte > Service du développement territorial / nov. 2007

Plan directeur cantonal (PDCn)

constitue une référence objective et équitable, offrant aux régions qui ont connu une croissance faible ou négative ces dernières années d'envisager tout de même un développement.

Le renforcement des centres est encouragé sur le plan quantitatif mais aussi qualitatif (en rendant les espaces publics plus attractifs par exemple) afin de préserver leur substance. Le réseau de centres irrigue l'ensemble du canton en se fondant sur trois niveaux:

- les centres cantonaux et leur agglomération,
- les centres régionaux qui offrent des services de niveau moyen à élevé (services hebdomadaires, pôle de compétences, fonction administrative, etc.) et disposent d'une bonne accessibilité,
- les centres locaux, qui seront définis dans le cadre des projets régionaux, sur le modèle du processus conduit par les communes, les régions et le canton dans les Alpes vaudoises. (Voir figure 1)

Des exceptions à la règle de dimensionnement de la zone à bâtir sont prévues, notamment dans le cas d'une desserte performante en transports publics. Le Grand Conseil a en outre prévu une commission paritaire comprenant des représentants des communes et de l'Etat pour suivre l'application du Plan directeur cantonal, notamment en ce qui concerne le dimensionnement de la zone à bâtir. Cette commission devrait commencer ses travaux début 2008.

La thématique des zones à bâtir ne doit cependant pas masquer les autres innovations du PDCn pour les communes, notamment la valorisation du patrimoine rural: le potentiel des terres agricoles n'est pas reconnu à sa juste valeur. Accompagnée de mesures permettant de répondre aux nouveaux besoins de l'agriculture (zones agricoles spécialisées, encouragement des produits du terroir), leur prise en compte dans les planifications communales permettra d'offrir aux agriculteurs un outil adapté aux conditions actuelles. Le canton a également souhaité que les communes puissent maîtriser l'habitat traditionnellement dispersé, ordinairement de compétence cantonale. Les communes concernées ont ainsi la possibilité de préciser l'application de la mesure dans leur planification avant qu'elle n'entre formellement en vigueur.

Les communes ont également un rôle renforcé dans la valorisation de leur patrimoine culturel et naturel. On entend par là non seulement les monuments et les biotopes d'importance nationale, mais également des éléments plus modestes: parcours santé, points de vue, accueil à la ferme, bâtiments de valeur. De nombreuses richesses sont sous-estimées et leur mise en relation peut fortement améliorer l'attractivité de la commune pour ses résidents comme pour ses visiteurs.

Et surtout, le nouveau Plan directeur cantonal met en exergue le partenariat entre tous les acteurs du développement territorial en commençant par la présentation de trois principes pour travailler autrement. La reconnaissance des nouvelles formes de planification (entre autres schémas directeurs et planifications intercommunales), la valorisation de périmètres fonctionnels (travailler à l'échelle de communes partageant les mêmes enjeux) ou la mise à disposition sur Internet des données de base, notamment des cartes (www.geoplanet.vd.ch/pdcn) en sont quelques exemples concrets amenés à se multiplier.

En effet, le Plan directeur cantonal est appelé à évoluer. Jamais exhaustif, il aura à prendre en compte de nouveaux enjeux et à s'adapter à l'évolution du contexte et des habitudes de vie. Les communes et les régions joueront un rôle clé dans ce processus: Le PDCn introduit le principe des ***fiches régionales,*** qui permettront d'intégrer les éléments d'importance cantonale relevés par les planifications régionales dans le Plan directeur cantonal. Ce système doit améliorer la cohérence entre les planifications de toutes les échelles et la prise en compte des spécificités régionales.

Projet prioritaire pour le canton, le Plan directeur cantonal offre une vision d'avenir partagé qui requiert pour sa réalisation la participation et le concours de tous les acteurs du territoire, communes et régions en tête.

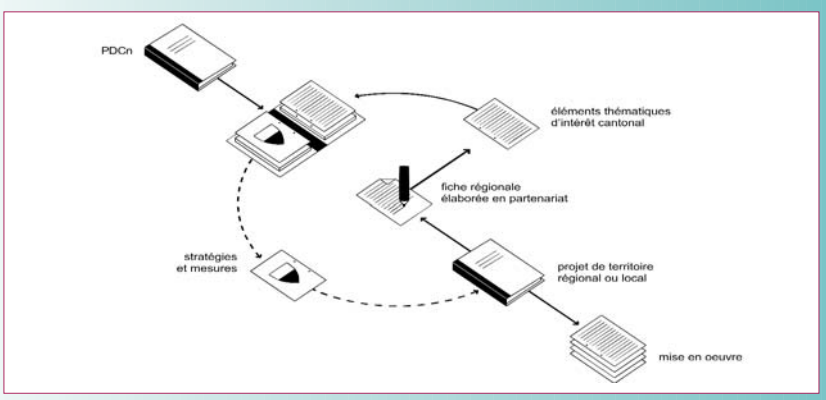

ACPMV ASSOCIATION DES CHEFS DE POLICES MUNICIPALES VAUDOISES

Quelle est la meilleure solution pour la sécurité des habitants des villes de notre canton: une police cantonale unique ou le développement honnête et intelligent de collaborations entre police cantonale et polices municipales, ou régionales là où il y en a? C'est à cette question qu'a récemment répondu une large majorité du Grand Conseil en acceptant la motion dite *«pour une police coordonnée»* de la députée (et maintenant conseillère nationale) Josiane Aubert.

En substance, la police coordonnée proposée par la motion organise les relations entre les polices municipales et régionales d'une part, et cantonale d'autre part, selon les axes principaux suivants:

- unification des statuts des policiers;
- délégation des autorisations d'exercer correspondant à la situation sur place et non plus en fonction d'une réglementation désuète;
- reprise de la question du financement de la sécurité pour l'ensemble des communes vaudoises, petites et grandes;
- accès de tous les corps de police constitués au système d'information centralisé;
- etc.

Ces propositions s'inscrivent dans une logique que la CDPMV partage largement. Elles devraient permettre d'avancer rapidement vers une solution de bon sens, garantissant la meilleure sécurité pour l'ensemble de la population vaudoise.

Il est en effet temps de remettre de l'ordre dans le traitement de ce dossier dont la dérive dresse aujourd'hui inutilement nos policiers les uns contre les autres au détriment évident des habitants de notre canton. La guéguerre des polices doit rapidement trouver une fin.

C'est vrai que ce débat concerne avant tout les plus grandes communes. Quoi qu'il en advienne, la police cantonale est - et restera - en charge de la sécurité de celles qui ne disposent pas d'une police municipale, contrat de prestations ou non.

Quelques chiffres pour montrer les enjeux

Les effectifs d'abord

La police cantonale dans son ensemble (services généraux, gendarmerie et sûreté) compte un peu moins de 870 EPT. Les effectifs des policiers municipaux sont à ce jour d'environ 860 EPT. Comment imaginer de gommer cette réalité d'un simple coup de baguette cantonale magique?

Sécurité dans les villes vaudoises > Service public ou enjeu de pouvoir?

Qui assure la sécurité de qui?

Dans le canton de Vaud, la sécurité urbaine de près de 360'000 habitants du canton est assurée par les polices municipales et intercommunales. Cela fait tout de même environ 60% de la population… Jusqu'à plus ample informé d'ailleurs, cette formule donne satisfaction et est appréciée de la population. Rien n'indique qu'une unification de la police permettrait une amélioration des prestations aux citoyens, voire même leur simple maintien.

La question des autorisations d'exercer

Les fameux doublons et redondances dénoncés avec tant de force par le syndicat des gendarmes vaudois découlent pour l'essentiel du faible niveau des autorisations d'exercer octroyées aux polices municipales. Le pouvoir d'aménager plus efficacement les actions et interactions entre les diverses polices est pourtant de l'unique ressort du canton. Pourquoi donc PolCant, qui le sait bien, ne propose-t-elle pas à l'Etat de reprendre la question pour régler facilement l'essentiel des dysfonctionnements dont elle se plaint à juste titre?

Par exemple, la simple autorisation de pouvoir enregistrer des plaintes dans tous les postes de polices municipales du canton permettrait d'éviter bien des situations absurdes.

Les policiers cantonaux et municipaux reçoivent strictement la même formation

Il faut dire et redire que les aspirants policiers, municipaux ou cantonaux, suivent la même formation, les mêmes programmes, dans la même école, à Savatan et sont formés par les mêmes instructeurs.

Quelques mots sur la police urbaine ou police de proximité

Tout le monde parle de proximité, c'est à la mode. En ce qui nous concerne, cela relève d'une vision globale et locale de la sécurité.

Une approche globale en partenariat avec d'autres acteurs locaux: une police urbaine efficace doit être une police «de proximité». Cela implique le développement d'une approche globale d'une situation locale, fondée sur des partenariats locaux et régionaux entre les policiers et les autorités communales ou intercommunales, les paroisses du lieu, les associations de quartiers, les groupes de jeunes, les associations de femmes, ainsi qu'une bonne coordination avec les services communaux des villes (écoles, services sociaux, services industriels, travaux, etc.), avec les transports publics, etc.

Visibilité: un maître mot: le concept même de «police urbaine de proximité» exige sans ambiguïté une visibilité permanente, identifiée et personnalisée.

Rapidité d'intervention: c'est une exigence incontournable qui, seule, confère l'efficacité nécessaire sur le terrain.

Les polices municipales peuvent mettre en place une telle approche globale et intégrée. De son côté, PolCant est structurellement et culturellement d'abord opérationnelle et interventionniste. C'est-à-dire qu'elle intervient principalement sur appel ou dénonciation. On est bien loin des exigences de la proximité.

Enfin, la nécessité de disposer de corps de polices d'une taille suffisante ne se discute plus. La constitution de corps intercommunaux s'inscrit dans cette perspective d'adaptation à l'évolution de la délinquance et de la criminalité. Mais la proximité géographique et des personnes reste une exigence de base.

Coup de force ou une coordination intelligente?

La police cantonale est évidemment indispensable, personne ne le conteste. Elle fonctionne bien, mais elle a son rôle et ses limites. Les citoyens n'ont ni le besoin ni l'envie de faire les frais de la «guerre des polices». Ils ont besoin qu'on en revienne au bon sens élémentaire: coordination et appui des polices entre elles pour assurer au mieux la sécurité des gens et des institutions de ce canton.

Texte > Jean-Daniel Carrard - Président de la CDPMV
Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises
Photos > Agence Grand Large SA

Lt colonel Alain Bergonzoli

Assemblée générale ordinaire 2007 de l'AVSM

Bussigny-près-Lausanne vendredi 5 octobre 2007

C'est à Bussigny-près-Lausanne, dans les magnifiques salles de l'Hôtel de Ville, que s'est déroulée la 57e édition de l'assemblée générale de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux.

Le préfet, M. Georges Zünd et le syndic, M. Michel Wehrli, ont présenté brièvement le district et la commune de Bussigny-près-Lausanne qui fera dorénavant partie du district de l'Ouest lausannois, à la suite au nouveau découpage. M. le conseiller d'Etat, Philippe Leuba a, quant à lui, parlé de l'importance du secrétaire municipal dans les communes, de la polyvalence et du savoir faire dont il doit faire preuve.

Dans son rapport, le président, M. Christian Richard, a annoncé que la première session des cours de formation des secrétaires municipaux aura lieu en septembre 2008 et comme le site internet de l'AVSM est maintenant actif, tous les renseignements utiles s'y trouveront. Pour rappel, l'adresse est: www.avsm.ch

Cette année, plusieurs secrétaires ont fêté leurs 25 ans d'activité: Mesdames Annette Burnier, Montherod, Brigitte Vogel, Rennaz et Messieurs Roger Oppliger, Corcelles-sur-Chavornay, Christian Monod, Jouxtens-Mézery et Philippe Poget, Ecublens. M. Jean-Marc Nicod, retraité, a reçu le diplôme de membre d'honneur.

Les communications habituelles de l'Etat de Vaud ont été transmises par M. Eric Golaz, chef du Service des communes et des relations institutionnelles.

Après la partie statutaire, M. Dominique Rast, directeur général des Centres Oriph (Organisation romande pour l'intégration professionnelle des personnes handicapées) a convaincu l'auditoire de l'importance de ces centres pour la réinsertion professionnelle et du rôle que les communes peuvent jouer dans ce domaine. Ensuite, le Lt colonel Alain Bergonzoli, commandant de la Gendarmerie vaudoise, a parlé de la criminalité et du travail toujours plus difficile auquel sont confrontés les policiers sur le terrain.

Après les exposés de très haute qualité de ces orateurs, nous avons eu le plaisir de déguster le succulent menu préparé par la brigade de l'Auberge communale de Bussigny-près-Lausanne.

L'année prochaine, ce sont les communes de Chardonne et Jongny qui accueilleront notre assemblée le 24 octobre.

Photos > Jean-Marc Gallarotti

AVSM *ASSOCIATION VAUDOISE DES SECRÉTAIRES MUNICIPAUX*

De gauche à droite: MM. Georges Zünd, préfet; Philippe Leuba, conseiller d'Etat; Michel Wehrli, syndic de Bussigny; Eric Golaz, chef du Service des communes.

Pour 2007-2008, la composition du comité AVSM demeure inchangée.
(Photo ci-contre, de gauche à droite)

Pierre-André Dupertuis, La Tour-de-Peilz: cours AVSM

Viviane Potterat, Yvonand: Point Commune

Sylvie Monnier, Penthalaz: caissière

Christian Richard, Yvorne: Président

Claire-Lise Cruchet, Lucens: Vice-présidente et secrétaire

Pascale Joray, Trelex: site internet

Giancarlo Stella, Morges: secrétaire PV

IPT intégration pour tous

Toutes les 55 minutes, une entreprise ou une collectivité conclut un contrat de partenariat avec IPT.

Trait d'union entre le social et l'économie, IPT intégration pour tous a pour mission la réinsertion professionnelle des personnes atteintes dans leur santé physique ou psychique.

Créée en 1972 à Genève par un groupe de chefs d'entreprises soucieux de répondre aux demandes d'emploi de personnes handicapées, IPT devient douze ans plus tard une fondation privée reconnue d'utilité publique sans but lucratif, gérée comme un bureau de placement spécialisé en partenariat avec les acteurs de l'économie. Active dans les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Tessin et Zurich, IPT a pour objectif la réinsertion professionnelle des personnes atteintes dans leur santé physique ou psychique.

IPT est soutenue notamment par près de 7'200 entreprises privées, le Secrétariat à l'économie (Seco), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), les Offices régionaux de placement (ORP), la SUVA, les bureaux cantonaux de l'Assurance invalidité (AI), des assureurs privés et des médecins.

Collaboration avec les communes

Plusieurs communes vaudoises collaborent de façon fructueuse depuis des années en faisant régulièrement appel à IPT pour engager du personnel temporaire ou fixe. Notre processus de réinsertion comporte trois phases. Tout d'abord un bilan socio-professionnel établit les compétences, les capacités et les attentes des personnes prises en charge afin d'élaborer un projet professionnel réaliste, réalisable et durable. Intervient ensuite la préparation du (de la) candidat(e) à travers des entretiens, des ateliers thématiques (de gestion du changement, de communication et d'argumentation, etc.), des stages d'observation et d'orientation. Enfin se concrétise le placement, temporaire ou fixe. Cette ultime étape est assortie d'un suivi qui se déroule aussi longtemps que nécessaire. Les échecs sont rares, car ce processus n'est pas limité dans le temps. Chacun y trouve son intérêt. D'une part, la personne réinsérée obtient un emploi rémunéré et, d'autre part, du fait qu'IPT demeure souvent dans un premier temps l'employeur du candidat, l'entreprise ou la collectivité teste les compétences de la personne en toute sécurité.

Plus de 90% des employeurs se sont déclarés satisfaits des prestations et recommandent IPT. Nous attachons une grande importance à établir une relation de confiance avec les entreprises et les collectivités en leur démontrant que l'expérience et le savoir-faire d'une institution telle que la nôtre est un sérieux facteur de réussite. Les résultats obtenus sur le terrain par IPT sont exceptionnels. Ainsi, en 2006, la fondation a accompagné 2'080 personnes, organisé 1'544 stages en entreprise, effectué 994 placements (dont 57% fixes). Le taux de réintégration sur le marché de l'emploi est de 39,5%.

Des solutions novatrices

IPT Conseil

Quand un employeur est confronté aux difficultés professionnelles d'un de ses collaborateurs en raison d'une problématique de santé, IPT offre son expérience pour permettre au collaborateur de bénéficier d'un accompagnement optimal et personnalisé, soit pour le maintien en emploi (inplacement), soit pour trouver une solution à l'externe (outplacement).

Job Passerelle

Lorsque l'employeur connaît une personne atteinte dans sa santé et qu'il souhaite l'engager, mais hésite en raison de la couverture des assurances sociales, IPT en collaboration avec l'OFAS, offre ses prestations de location de service pendant une période déterminée. Ceci permettant de valider l'adéquation entre le candidat et le poste de travail et de supprimer tout risque en terme d'assurances sociales.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter, par tél. au 021 644 04 04 ou consultez notre site: www.fondation-ipt.ch.

Texte > Philippe Ambuehl
Photos > Robert Hofer - IPT

ACVBC — ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DES BOURSIERS COMMUNAUX

ACVBC
Assemblée générale annuelle

La 62e assemblée générale de l'Association cantonale vaudoise des boursiers communaux a tenu ses assises annuelles à Yens le 21 septembre dernier. Elle a enregistré la participation de plus de 170 boursières et boursiers sur un total de 381 membres actifs dont 211 dames et 170 hommes.

Après la présentation de la commune hôte par son syndic, M. Jean-Pierre Bourdon, le président, M. Edy Rod, boursier de la commune de Bex, a évoqué les diverses activités du comité durant la période de septembre 2006 à août 2007. Le président a aussi signalé le problème lié à la rétrocession de l'impôt pour les travailleurs frontaliers, problème qui, semble-t-il, devrait être réglé durant l'exercice à venir.

Un autre objet traité est celui du renouvellement de l'assurance caution des boursiers. Bien que n'étant pas obligatoire, cette assurance est pratiquement conclue par la majorité des communes du canton. Le président invite les membres non assurés d'intervenir auprès de leur municipalité afin d'adhérer à cette couverture.

Autre point d'actualité, la révision du règlement sur la comptabilité des communes. M. Weber, directeur de l'ASFICO, absent à l'assemblée, a chargé le président d'informer les participants sur l'avancement des travaux en ce sens qu'une consultation préalable a été mise sur pied auprès des cantons et communes suisses. Sitôt les résultats connus, la commission chargée du projet devrait pouvoir débuter ses travaux.

Le président a ensuite relevé les excellents rapports existants avec les associations sœurs.

Après la partie statutaire M. Bernard Pouly, responsable de la perception auprès de l'ACI, a commenté et répondu aux questions sur le système proposé aux communes pour l'évaluation des recettes fiscales pour l'année 2008.

Ensuite, la parole est donnée à M. le président du Conseil d'Etat Pascal Broulis, chef du département des finances du canton de Vaud. Ce dernier informe les boursières et boursiers sur les évolutions administratives auxquelles il faut s'attendre dans les mois à venir. Il consacre ensuite une large partie de son intervention aux questions relatives à la péréquation entre la Confédération et le canton et à ses répercussions sur les budgets communaux.

A la suite de cette intervention, M. Rod transmet les remerciements de l'ACVBC à M. Broulis. Il relève que depuis son entrée au gouvernement vaudois M. Broulis a toujours participé à nos débats annuels et que sa présence est vivement appréciée.

Après le repas de midi, les participants ont eu tout loisir de participer aux différentes visites organisées par la boursière du lieu.

Composition du comité 2007/2008

A la suite de la démission, pour prochaine retraite, de Dominique Kohli (commune de Renens), le comité enregistre l'arrivée de

- ***Jean-Yves Thévoz,*** *boursier de la commune de* ***St-Prex.***

Les autres membres sont:

- ***Edy Rod, Bex,*** *Président,*
- ***Brigitte Emery, Vucherens,*** *secrétaire,*
- ***Dominique Depping, St-Barthélémy,*** *assurance caution,*
- ***Martine Besson, Vinzel,*** *membre,*
- ***Anne Bovet, Cuarnens,*** *caissière,*
- ***Jean-François Niklaus, Savigny,*** *membre.*

Mémento

Date	Qui	Quoi	Où	Organisateur
2007				
18 décembre	UCV	Comité	Echallens	UCV
2008				
06 février	UCV	Comité	Bussigny	UCV
A déterminer	UCV	Groupe des villes (février 2008)	Lieu à déterminer	UCV
05 mars	UCV	Comité	Epalinges	UCV
13 mars	UCV	Conseil	Lieu à déterminer	UCV
02 avril	UCV	Comité	Epalinges	UCV
04 avril	AVDCH	Assemblée générale	Nyon	AVDCH
08 avril	UCV	Groupe des villes	La Tour-de-Peilz	UCV
25 avril	AVIATCO	25e Assemblée générale	Echallens	AVIATCO
07 mai	UCV	Comité	Epalinges	UCV
22 mai	UCV	Conseil	Lieu à déterminer	UCV
04 juin	UCV	Comité	Bussigny	UCV
24 juin	UCV	Groupe des villes	Gland	UCV
28 juin	**UCV**	**AG et Journée des communes vaudoises**	**Epalinges**	**UCV**
02 juillet	UCV	Comité	Epalinges	UCV
03 septembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
11 septembre	UCV	Conseil	Lieu à déterminer	UCV
01 octobre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
03 octobre	ACVBC	Assemblée générale	Aigle	ACVBC
07 octobre	UCV	Groupe des villes	Lausanne	UCV
24 octobre	AVSM	Assemblée générale	Chardonne et Jongny	AVSM
31 octobre	AVIATCO	Fête du 25e anniversaire	Lieu à déterminer	AVIATCO
05 novembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV